

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DASES 125 Subvention (114.910 €) à neuf associations, conventions pour six associations et un avenant pour l'une d'entre elle au titre de leurs actions d'aide à l'accès aux droits et sociolinguistiques.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à neuf associations pour soutenir le fonctionnement d'actions d'aide à l'accès aux droits et sociolinguistiques dont sept dans un cadre conventionnel ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Fédération du Secours Populaire du Département de Paris » (17423), ayant son siège social situé 6, passage Ramey (Paris 18^{ème}), dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la subvention de la Ville de Paris à 20.000 € au titre de l'année 2019, pour ses actions d'aide à l'accès aux droits et sociolinguistiques (2019_04056).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Espace Universel » (10265), ayant son siège social situé 25, 27 rue de l'Echiquier (Paris 10^{ème}), dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la subvention globale de la Ville de Paris à 7.300 € au titre de

l'année 2019 ; soit 2.300 € pour son action « accompagnement social des familles et soutien à la parentalité » (2019_ 06215), 3.000 € pour son action « ateliers sociolinguistiques » (2019_06243) et 2.000 € pour son action « santé coup de pouce » (2019_ 06244).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Centre Alpha Choisy » (9865), ayant son siège social 27 avenue de Choisy 75013 Paris, dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la subvention globale de la ville de Paris à 46.000 € au titre de l'année 2019 ; soit 7.000 € pour l'action de médiation sociale (2019_02516), 8.000 € pour ses ateliers sociolinguistiques (2019_02515) et 31.000 € pour ses actions de formation en faveur d'allocataires parisiens du RSA (2019_04594).

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association « Comité local de l'Association Pour l'Emploi, l'Informatique et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Paris » (APEIS Paris) (20007), ayant son siège social 11 rue des Couronnes 75020 Paris. Il fixe la subvention de la ville de Paris à 10.960 € au titre de l'année 2019 pour ses actions d'aide à l'accès aux droits (2019_07198).

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant avec l'association « Fédération des Associations de Solidarité avec Tous les Immigrés » (18632), ayant son siège social au 58 rue des Amandiers 75020 Paris. Il fixe la subvention de la ville de Paris à 22 500 € au titre de l'année 2019 pour ses actions d'aide à l'accès aux droits et d'accompagnement de ses usagers (2019_06061), (2019_03185), (2019_05009), (2019_02553).

Article 6 : Il est attribué à l'association PIMM'S de Paris (Point Information Médiation Multi Services) (49501), ayant son siège social 181 avenue Daumesnil 75012 Paris, une subvention de 1.150 € au titre de l'année 2019 pour son action de permanence d'accès aux droits dans le quartier Charles Hermite (2019_06087).

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Mosaïques 9 » (19882), ayant son siège social 24 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris. Il fixe la subvention de la ville de Paris à 4.000 € au titre de l'année 2019 pour son action d'insertion globale (2019_02989).

Article 8 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « SOS CASAMANCE » (11270), ayant son siège social 46 rue de la Goutte d'Or 75018 Paris. Il fixe la subvention de la ville de Paris à 2.000 € au titre de l'année 2019 pour son action d'aide à l'accès aux droits (2019_06871).

Article 9 : Il est attribué à l' « association socioculturelle et d'entraide aux familles » (191163), ayant son siège social au 7 passage Dubois 75019 Paris, une subvention de 1.000 € au titre de l'année 2019 pour son action de médiation familiale (2019_05531).

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement conformément au tableau ci-dessous :

Organisme bénéficiaire	Intitulé de l'action	Montant du financement
Chapitre fonctionnel 934 - Rubrique 424 – Destination- 4240009- nature 65748		
Fédération du Secours Populaire du Département de Paris	Actions d'aide à l'accès aux droits et sociolinguistiques	20.000 €
Espace Universel	Accompagnement social et soutien à la	5.300 €

	parentalité, ateliers sociolinguistiques	
Centre Alpha Choisy	Médiation sociale et ateliers sociolinguistiques	15.000 €
Fédération des Associations de Solidarité avec Tous les Immigrés	Permanence d'accès aux droits	22 500 €
PIMM'S	Permanence d'accès aux droits	1.150 €
Mosaïques 9	Action d'insertion globale	4.000 €
SOS CASAMANCE	Actions d'aide à l'accès aux droits	2.000 €
Association socioculturelle et d'entraide aux familles	Action socioculturelle et d'entraide aux familles médiation familiale	1.000 €
Total		70.950 €
Chapitre fonctionnel 934 – Rubrique 412, – Destination- 4120001 - nature 65748		
Espace Universel	Coup de pouce santé	2.000 €
Chapitre fonctionnel 9344- Rubrique 441 – Destination- 4410001 - nature 65748		
Centre Alpha Choisy	Actions de formation en faveur d'allocataires parisiens du RSA	31.000 €
APEIS PARIS	Actions d'aide à l'accès aux droits	10.960 €
TOTAL		114.910 €

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO